

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 26 mai 2025

portant délégation de signature (direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : ATDA2513135S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 modifié fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 15 février 2024 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées dans la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. François Théoleyre, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord.

Délégation lui est notamment donnée à l'effet de signer au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées dans les articles 3, 4 et 6 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à Mme Florence Leblond, ingénieure hors classe des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au 1° de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à Mme Christelle Dégardin, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la mission « développement durable » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au 3° de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Sophie Laserre, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chargée de mission.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports » à Athis-Mons de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au I de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Virgile Dion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de la division ;

M. Sébastien Belon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Matthieu Nesme, agent contractuel.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « navigation aérienne » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au II de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. Daniel Copy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la division.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « transport aérien » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au III de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Olivier Fages, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de la division ;

Mme Tiphaine Lacotte, agente contractuelle ;

M. Laurent Gautier, agent contractuel ;

M. Bastien Tonneau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Dany Athanase, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Florian Besset, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Christian Delpuech, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jean-Michel Biscarat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au IV de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la division ;

Mme Françoise Baysset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Richard Cattane, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. David Mulot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Nelly Vaillant, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Micheline Bassien, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle

Mme Aurélie Salesse, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Lise Martin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Michel Ravelomanantsoa, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au V de l'article 3 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Raphaël Alexandre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de la division ;

Mme Patricia Elociny, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Emma Etheve, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article au VI de de la décision du 15 février 2024 susvisée, à

M. Laurent Robert, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de la division ;

M. Éric Favarel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Nicolas Vernhes, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Julie Roudet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du département.

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint à la cheffe du département ;

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au I de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à M. Vincent Ammi, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de la division.

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au II de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à M.

Fabrice Renaudin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la division.

Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, dans la limite des attributions de la cellule des titres aéronautiques du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au III de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Souad Merrach, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Solène Courtot, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure.

Article 15

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la subdivision « contrôle technique d'exploitation » du département « surveillance Roissy » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au IV de l'article 4 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Nesrine Chkioua, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Emmanuel Lainé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Hervé Roué, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Jonathan Vidal, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Christophe Duchêne, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Yannick Durand, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Éric Wenger, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 16

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation des Hauts-de-France Nord de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 6 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Laurent Breton, ingénieur hors classe des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Hauts-de-France Nord ;

Mme Lydie Cocheteux, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 17

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation des Hauts-de-France Sud de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées à l'article 6 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

M. Florian Linke, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Hauts-de-France Sud ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 18

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnée au 1° de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

M. Raphaël Alexandre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Daniel Copy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Christelle Dégardin, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Virgile Dion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale

Mme Sophie Laserre, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Florence Leblond, ingénieure hors classe des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Fabrice Renaudin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Ingrid Romei, assistante d'administration de classe exceptionnelle ;

Mme Julie Roudet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 19

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la mission des autorisations de transport aérien de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord mentionnées au 5° de l'article 5 de la décision du 15 février 2024 susvisée, à :

Mme Achraf Ait Ben Bouazza, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la mission ;

Mme Ingrid Romei, assistante d'administration de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de la mission.

Article 20

La décision du 20 janvier 2025 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 21

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 26 mai 2025

R. THUMMEL